RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00176
Numéro SIREN : 388 150 906
Nom ou dénomination : ABEILLES SANTE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2017 sous le numéro de dépôt 1628

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
TEL 05.62.51.77.77 - FAX 05.62.51.77.87
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CHORUS
83 rue Chanzy
72000 Le Mans

V/REF :
N/REF : 92 B 176 / 2017-B-1628

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE TARBES certifie qu'il a reçu le 05/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

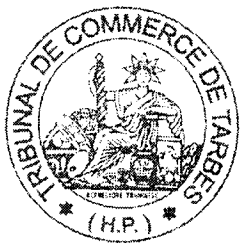
ABEILLES SANTE
Société par actions simplifiée à associé unique
23 BIS avenue du Mamelon Vert
65110 Cauterets

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-1628 le 06/07/2017

R.C.S. TARBES 388 150 906 (92 B 176)

Fait à TARBES le 06/07/2017,

LE GREFFIER



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

1628

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE

Adresse de l'entreprise : 23 Bis Avenue du Mamelon Vert 65110 CAUTERETS

Numéro SIRET* : 3 8 8 1 5 0 9 0 6 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Durée de l'exercice précédent* : 12

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé	(I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
	Frais de développement *		CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires		AF	71 602	AG 59 807	11 794
	Fonds commercial (1)		AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles		AJ	16 399	AK 16 399	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	89 186	AO 10 991	78 194
	Constructions		AP	473 700	AQ 170 727	302 972
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	750 732	AS 454 741	295 990
	Autres immobilisations corporelles		AT	233 994	AU 108 388	125 605
	Immobilisations en cours		AV	144 582	AW	144 582
	Avances et acomptes		AX	44 599	AY	44 599
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
	Autres participations		CU	870	CV	870
	Créances rattachées à des participations		BB		BC	
	Autres titres immobilisés		BD	124	BE	124
	Prêts		BF	1 000	BG	1 000
	Autres immobilisations financières*		BH	1 036	BI	1 036
	TOTAL (II)		BJ	1 827 828	BK 821 056	1 006 771
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	791 243	BM 30 381	760 862
	En cours de production de biens		BN		BO	
	En cours de production de services		BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis		BR	462 121	BS 40 018	422 102
	Marchandises		BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	312 713	BY 15 719	296 993
	Autres créances (3)		BZ	540 925	CA	540 925
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
	Disponibilités		CF	749 781	CG	749 781
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	18 018	CI	18 018
	TOTAL (III)		CJ	2 874 802	CK 86 118	2 788 683
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM			
	Ecarts de conversion actif*	(VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 702 630	1A 907 175	3 795 455

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 000 | (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 204 360)	DA	204 360
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	104 640
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 436
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	489 316
	Report à nouveau	DH	265
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	323 507
	Subventions d'investissement	DJ	85 504
	Provisions réglementées *	DK	111 319
	TOTAL (I)	DL	1 339 349
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	35 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	538 901
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	980 501
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	680 637
	Dettes fiscales et sociales	DY	183 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 490
	Autres dettes	EA	36 170
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 421 105
	Ecarts de conversion passif*	ED	
	(V)	EE	3 795 455
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 016 301
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	615

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	4 659 396	FE	224 153	FF	4 883 550	
	Production vendue services *	FG	38 679	FH	1 756	FI	40 435	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 698 076	FK	225 909	FL	4 923 986	
	Production stockée*					FM	(94 882)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 786	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 425	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 846 315	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 109 608	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	13 516	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 893 936	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	37 534	
	Salaires et traitements*					FY	955 054	
	Charges sociales (10)					FZ	289 732	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	230 996	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	71 383	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10 857	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 612 621	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	233 694	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	186	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 341	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	13	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 541	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	28 272	
	Différences négatives de change					GS	359	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	28 632	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(26 090)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	207 603	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	37 293
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	43 502
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	86 567
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	167 362
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 875
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	44 836
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 711
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	115 650
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(253)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	5 016 219
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	4 692 712
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	323 507

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	1 141
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 341
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	17 456
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	15 786
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	528
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette [illegible]

(lignes 1 à 9)

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

Désignation

SAS ABEILLES SANTE

Détail produits et charges exceptionnels	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	245	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 393	
Amortissements des immobilisations	9 836	
Provisions pour risques et charges	35 000	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		22 322
Subventions d'investissement virées au résultat		43 502
Provisions pour risques et charges		86 567
Charges sur exercices antérieurs - régularisation tiers	237	
Produits sur exercices antérieurs - régularisations tiers		14 970

egid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** — DGFiP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	81 611	KE	KF 6 391
CORPORELLES	Terrains		KG	89 186	KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	189 064	KQ	KR 284 635
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	643 635	KT	KU 107 096
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	29 349	KW	KX 26 313
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY	71 350	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	96 675	LC	LD 20 442
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG 1 329
	Immobilisations corporelles en cours		LH	228 223	LI	LJ 144 582
	Avances et acomptes		LK		LL	LM 44 599
	TOTAL III		LN	1 347 485	LO	LP 628 999
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U	870	8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P	124	1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	3 236	1U	1V
	TOTAL IV		LQ	4 230	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 433 327	ØH	ØJ 635 390

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste (1)	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 88 002	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY 89 186	LZ
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 473 700	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK 750 732	ML
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 55 663	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 11 466	MQ 59 883	MR
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 117 118	MU
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW 1 329	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	228 223	MZ	NA 144 582	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE 44 599	NF
	TOTAL III	IY	228 223	NG 11 466	NH 1 736 794	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 870	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C 124	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 1 200	2F 2 036	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 1 200	NK 3 030	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	228 223	ØK 12 666	ØL 1 827 828	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2017
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

egid Group

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP **N° 2055 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	62 464	PF	13 742	PG		PH	76 207
Terrains		PI	8 549	PJ	2 442	PK		PL	10 991
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	134 850	PW	35 876	PX		PY	170 727
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	316 297	QA	138 443	QB		QC	454 741
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	6 629	QE	8 177	QF		QG	14 807
	Matériel de transport	QH	8 041	QI	25 969	QJ	11 466	QK	22 544
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	54 856	QM	15 881	QN		QO	70 738
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	297	QS		QT	297
TOTAL III		QU	529 225	QV	227 090	QW	11 466	QX	744 849
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	591 690	ØP	240 832	ØQ	11 466	ØR	821 056

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

id Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	111 319	TG		TH		TI	111 319
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	111 319	TS		TT		TU	111 319
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	86 567	4B	35 000	4C	86 567	4D	35 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	86 567	TV	35 000	TW	86 567	TX	35 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	70 399	6R		6S	70 399
	Sur comptes clients	6T	14 734	6U	984	6V		6W	15 719
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	14 734	TY	71 383	TZ		UA	86 118
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	212 621	UB	106 383	UC	86 567	UD	232 438
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	71 383	UF			
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	35 000	UK	86 567		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX	111 319			111 319

gid Group

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP	1 000	UR	1 000	US
	Autres immobilisations financières	UT	1 036	UV		UW 1 036
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	16 208		16 208	
	Autres créances clients	UX	296 504		296 504	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 369		1 369	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 344		2 344	
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	199 790		199 790	
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	102 387		102 387	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	235 035		235 035	
	Charges constatées d'avance	VS	18 018		18 018	
	TOTAUX	VT	873 693	VU	872 656	VV 1 036
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 200			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	1 000			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	615	615		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	538 285	133 481	350 338	54 465
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	21 800	21 800		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	680 637	680 637		
Personnel et comptes rattachés		8C	79 905	79 905		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	93 288	93 288		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 672	8 672		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 539	1 539		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 490	1 490		
Groupe et associés (2)		VI	958 701	958 701		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	36 170	36 170		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 421 105	VZ 2 016 301	350 338	54 465
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	262 361	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	112 068	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

gid Group

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2016

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	323 507
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WB	
		de son conjoint		moins part déductible*	à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW	245
	Amendes et pénalités	WJ	245	Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8	
		– imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme				WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I	WR	323 752

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		– imposées au taux de 0 %				WH	
		– imposées au taux de 19%				WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			XA	)
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	23 521	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	77 926
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2	
					TOTAL II	XH	77 926

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	245 826
	déficit **(II moins I)**	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	245 826
		XO	

gid Group

(lignes 1 à 3)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ABEILLES SANTE

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Excédent des crédits d'impôts sur l'IS de l'exercice	50 405
Déduction fiscale exceptionnelle	23 521
Déduction acquisition oeuvre d'art d'artiste vivant	4 000

gid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	95 237

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

gid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	348		Affectations aux réserves — Réserve légale	ZB	436
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	403 070		Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	102 718
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	300 000
				Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	265
TOTAL I	ØF	403 419		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	403 419

DISTRIBUTIONS (Article 235*ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :
ENGAGEMENTS — Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
ENGAGEMENTS — Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
ENGAGEMENTS — Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Sous–traitance			YT	548 323
Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	199 698	XQ	215 074
Personnel extérieur à l'entreprise			YU	46 620
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	343 648
Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	6 338	ST	740 270
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 893 936
IMPÔTS ET TAXES — Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	21 247
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	16 287
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	37 534
T.V.A. — Montant de la T.V.A. collectée			YY	518 725
Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	437 794
DIVERS — Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *			ØB	912 951
Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
Effectif moyen du personnel * (*dont* : apprentis : ; handicapés) :			YP	37
Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2.03 %
Numéro du centre de gestion agréé *	XP			
— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	1
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

egid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	CLIO SOCIETE AIR ENERGY DW-29/12/2015	11 466		11 466		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A) (B) (ventilation par taux) (C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Sous réserve de l'application du taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

egid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

agid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

gid Group

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP N° 2059-E 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue – Biens	OB	4 883 550
Production vendue – Services	OC	40 435
Production stockée	OD	(94 882)
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 425
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 653
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	4 833 183

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 109 608
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	13 516
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 678 054
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	16 184
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	10 857
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 828 221

III Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	2 004 962

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC–SD et 1329–DEF).	SA	2 004 962

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	/ /
	GZ	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 38815090600013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLES SANTE

ADRESSE (voie) 23 Bis Avenue du Mamelon Vert

CODE POSTAL 65110 VILLE CAUTERETS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1 1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3 5 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2 7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4 109

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination LES ABEILLES

N° SIREN (si société établie en France) 523674265 % de détention 97.86 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 61 Voie Chemin de Balas

Code Postal 65700 Commune LAHITTE-TOUPIERE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP N° 2059-G 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 38815090600013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLES SANTE

ADRESSE (voie) 23 Bis Avenue du Mamelon Vert

CODE POSTAL 65110 VILLE CAUTERETS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique SCI Dénomination DE LA RUCHE

N° SIREN (si société établie en France) 799570411 % de détention 87.00

Adresse : N° 75 Voie Place Lagardère

Code Postal 65700 Commune MAUBOURGUET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABEILLES SANTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 3 795 455 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 323 507 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées au coût d'acquisition.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
* Matériel de transport : 2 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Aucune valeur résiduelle significative et mesurable n'a été identifiée.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée du coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont valorisés au Prix de Revient Moyen Pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 50 152 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Options comptables et fiscales

- Les frais accessoires sont incorporés au coût de revient des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Les coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés en charges financières.
- Le traitement comptable relatif aux frais de constitution, de transformation et de 1er établissement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux coûts de developpement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'émission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

ABEILLES SANTE S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable
au capital d'origine de 200 000 €
Siège Social : 23bis, avenue du Mamelon Vert - 65110 - CAUTERETS

SIREN 388 150 906 R.C.S. TARBES

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

Soumis à l'associé unique le 28 juin 2017,
en vue - notamment - d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, j'ai établi le rapport de gestion à l'effet d'une part, de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les documents comptables soumis à votre approbation ont été établis selon les principes généraux du droit comptable actuellement en vigueur, selon les mêmes formes et suivant les mêmes méthodes d'évaluation que celles de l'exercice précédent.

I - Activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016

Les produits d'exploitation, d'un montant de.....		4 846 315 €
sont constitués du chiffre d'affaires à hauteur de.....	4 923 986€	
(contre 4 439 130 € au 31-12-15) ; ils tiennent également compte de la variation négative de la production stockée, pour.....	- 94 882 €	
de reprises sur amortissement et provisions et de transferts de charges, pour	15 786 €	
et divers autres produits, pour	1 425 €	
Après imputation du coût d'achat des matières 1ères et autres approvisionnements		1 123 124 €
la marge brute globale ressort à 3 705 980 €, elle représente 76,7 % de la valeur de production (contre 79,1 % au 31-12-15).		
Les autres charges d'exploitation forment un total de.....		3 489 497 €
qui se détaille comme suit :		
- Autres achats et charges externes	1 893 936 €	
- Impôts, taxes et versements assimilés.....	37 534 €	
- Frais de personnel.....	1 244 786 €	
- Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions.....	302 379 €	
- Autres charges	10 857 €	
Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de		233 694 €
(contre un bénéfice de 587 395 € au 31 décembre 2015).		

Après comptabilisation des produits financiers ..... 2 541 €
des charges financières ..... 28 632 €
des produits exceptionnels ..... 167 362 €
des charges exceptionnelles ..... 51 711 €
et d'un crédit d'impôt sur les sociétés de ..... 253 €

le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 s'établit à ..... 323 507 €
(contre 403 070 € au 31 décembre 2015).

II - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 qui, *en euros et en centimes*, s'élève à la somme de..... ..... 323 507,06 €
inclut un crédit d'impôt compétitivité et emploi de ..... 50 152,00 €
et une acquisition d'œuvre originale d'artiste vivant de ..... 4 000,00 €
Le bénéfice distribuable ressort donc à ..... 269 355,06 €
Je vous propose de l'augmenter du solde du compte "Report à nouveau" créditeur de ..... 265,73 €
afin d'affecter de la manière suivante, la somme de ..... 269 620,79 €

- Distribution de dividendes aux actions "P" à hauteur de ..... 269 000,00 €
- Dotation à la réserve spéciale CICE ..... 50 152,00 €
- Dotation à la réserve de mécenat ..... 4 000,00 €
- Et le solde, au compte "Report à nouveau" ..... 620,79 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, je vous rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice social	**Année du versement**	**Dividende global**	Ce dividende ouvre droit au profit des Associés **personnes physiques** pour la totalité à **Abattement** de	Ce dividende ouvre droit au profit des associés **personnes morales** bénéficiant du régime de l'**intégration fiscale** à une **exonération d'impôts sur les sociétés à hauteur du dividende** qu'elles reçoivent
31-12-13	2014	200 000 €	**40 %,** soit par action : Néant	
31-12-14	2015	300 000 €	**40 %,** soit par action : Néant	
31-12-15	2016	300 000 €	**40 %,** soit par action : Néant	

III - Situation financière

La situation financière de la société - au 31 décembre 2016 - se présente et se compare comme suit, à celle de l'exercice précédent :

	Au 31-12-16	*Au 31-12-15*
- Capital social	204 360 €	204 360 €
- Prime d'émission	104 640 €	104 640 €
- Réserve Légale	20 436 €	20 000 €
- Autres réserves et Report à nouveau	686 404 €	627 348 €
- Résultat (bénéfice)	323 507 €	403 070 €
CAPITAUX PROPRES	1 339 349 €	1 359 510 €
- Dettes à plus d'un an	404 803 €	289 133 €
CAPITAUX PERMANENTS (A)	1 744 152 €	1 648 643 €
- Immobilisations incorporelles nettes	11 794 €	19 146 €
- Immobilisations corporelles nettes	991 947 €	818 259 €
- Immobilisations financières nettes	3 030 €	4 231 €
ACTIF IMMOBILISE NET (B)	1 006 771 €	841 636 €
FONDS DE ROULEMENT (A - B)	***737 381 €***	***807 007 €***

IV – Perspectives d'avenir

Malgré la progression de l'activité sociale, l'environnement économique confine à la prudence. Les objectifs à court et moyen terme consistent à étendre les créneaux de distribution, notamment à l'export, et à asseoir les conditions de production sur des standards fiables.

V – Activité en matière de recherche et de développement

Compte tenu de la nature de notre activité, les études en cours visent la poursuite du développement des produits en apicosmétique et apithérapie. Au cours de l'exercice 2016 il a été constitué un crédit d'impôt recherche d'un montant de 75 206 €.

VI – Evénements importants depuis la date de clôture

Néant

VII - Filiales et participations

Notre société détient 87% du capital de la SCI de la RUCHE, société qui a été constituée en vue de l'acquisition de nos locaux situés à MAUBOURGUET (65700) - 75, place Lagardère, où elle a établi son siège social. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES sous le numéro SIRET D 799 570 411. Son résultat pour l'année 2016 est bénéficiaire de 6 033,39 €.

VIII - Capital social

Je vous rappelle que notre capital social est variable. Il a été augmenté début juin 2014 par la souscription de 109 actions nouvelles au prix de 1 000 €, comprenant 40 € de valeur nominale et 960 € de prime d'émission. Notre capital est donc ainsi passé à 204 360 € et la prime d'émission s'élève à 104 640 €. Il n'a pas fait l'objet de variation complémentaire jusqu'à ce jour.

IX - Autres informations et/ou rappels

Dettes fournisseurs par date d'échéance

Exercice	*10 à 30 jours avant l'échéance*	*31 à 60 jours avant l'échéance*	*61 à 90 jours avant l'échéance*	*plus de 90 jours avant l'échéance*	*Echues*
- 2016	410 943,73 €	35 233,62 €	781,32 €	104 745,93 €	-
- 2015	304 041,39 €	28 222,22 €	27 880,86 €	53 840,00 €	-

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts,

. Dépenses, non déductibles fiscalement : néant.
. Amendes et pénalités : 245 €
. Dépenses somptuaires : néant.

Détention du capital : le capital social de la société "ABEILLES SANTE" est détenu à concurrence de 97,9 % par la SàRL DES ABEILLES (SIREN 523 674 265) et à 2,1 % par diverses personnes physiques.

Je vais maintenant donner la parole au représentant la société EXAS CONSULTANT, Commissaire aux Comptes, qui va vous rendre compte des contrôles et vérifications auxquels elle a procédé dans le cadre de son mandat et, à cet effet, vous présenter ses rapports.

Après échange de vue je donnerai lecture du texte des résolutions qui vont être soumises à votre vote.

La Présidente,

"ABEILLES SANTE"

Société par Actions Simplifiée à capital variable, au capital d'origine de 200 000 €
Siège Social : 23bis, avenue du Mamelon Vert – 65110 - CAUTERETS

SIREN 388 150 906 R.C.S. TARBES

Procès-verbal de la délibération de
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
en date du 28 juin 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le vingt-huit juin à quatorze heures trente,

I

Les associés de la société "ABEILLES SANTE.", Société par Actions Simplifiée à capital variable divisé en 5 109 actions de 40 € nominal chacune, sur convocation faite par la Présidente suivant lettre individuelle, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine FLURIN, en sa qualité de représentante de la Sàrl LES ABEILLES, Présidente de la société, assistée de Monsieur Rémi BALLOT comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent le nombre d'actions suffisant pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

II

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts sociaux,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31décembre 2016,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Elle précise que les documents prévus par la législation en vigueur, ont été tenus à la disposition des associés au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Discussion et approbation de ces rapports et des comptes annuels dudit exercice,
- Quitus à la Présidente de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Résolution concernant les opérations visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Elle donne ensuite lecture du rapport de gestion puis cède la parole au représentant la société EXAS, Commissaire aux Comptes, pour la lecture de ses rapports. Au terme de ces lectures, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les comptes de l'exercice écoulé ainsi que sur l'activité de la société et ses perspectives d'avenir.

Puis, à l'ordre du jour sus-rappelé, personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus entier et définitif de leur gestion pour cet exercice à la Présidente.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir constaté que le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à ..... 323 507,06 €
inclut un crédit d'impôt compétitivité et emploi de ..... 50 152,00 €
et une acquisition d'œuvre originale d'artiste vivant de ..... 4 000,00 €
constate que le bénéfice distribuable ressort à ..... 269 620,79 €
Elle décide de l'augmenter du solde du compte "Report à nouveau" créditeur de ..... 265,73 €
afin d'affecter de la manière suivante, la somme de ..... 269 620,79 €

- Distribution de dividendes aux actions "P" à hauteur de ..... 269 000,00 €
- Dotation à la réserve spéciale CICE ..... 50 152,00 €
- Dotation à la réserve de mécénat ..... 4 000,00 €
- Et le solde, au compte "Report à nouveau" ..... 620,79 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale décide de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Exercice social	**Année du versement**	**Dividende global**	Ce dividende ouvre droit au profit de Associés **personnes physiques** pour la totalité à **Abattement** de	Ce dividende ouvre droit au profit des associés **personnes morales** bénéficiant du régime de l'**intégration fiscale** à une **exonération d'impôts sur les sociétés à hauteur du dividende** qu'elles reçoivent
31-12-13	2014	200 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	
31-12-14	2015	300 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	
31-12-15	2016	300 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver tant les conclusions dudit rapport que les conventions qui y sont énoncées.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ, étant toutefois observé que les co-contractants n'ont pas pris part au vote portant sur chacune des conventions les concernant, directement ou indirectement intéressés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle constate qu'en application de la clause de variabilité du capital social, celui-ci a été porté de 200 000 € à 204 360 € par la création de 109 actions nouvelles de 40 €. Les nouvelles actions ayant émises au prix de 1 000 €, il a été perçu corrélativement une prime d'émission de 960 € par action, formant un montant total de 104 640 €. Ces souscriptions ont été réalisées en juin 2014 et aucune autre variation n'est intervenue depuis lors.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs à la Présidente, ou au mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités requises auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TARBES, consécutivement à l'adoption des résolutions qui précèdent.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

Après l'adoption de ces résolutions, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

La Présidente
Madame **Catherine FLURIN**
représentant la Sàrl LES ABEILLES

Le Secrétaire de séance
Monsieur **Rémi BALLOT**

EXAS CONSULTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Bordeaux
Inscrite au Tableau de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Pau

S.A.S. ABEILLES SANTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

S.A.S ABEILLES SANTE

23 BIS AVENUE DU MAMELON VERT
65110 CAUTERETS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SAS ABEILLES SANTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître un bénéfice de 323 507 € pour un total de bilan de 3 795 455€,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente, et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Billère, le 14 juin 2017

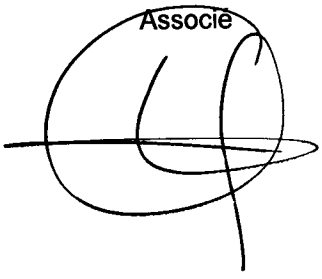
Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Benoit LOUBON
Associé
Responsable technique



Didier CAZENAVE
Associé



SAS ABEILLES SANTE

23 Bis Avenue du Mamelon Vert

65110 CAUTERETS

COMPTES ANNUELS 2016

Du 01/01/2016 au 31/12/2016

LAURENCE PAIN

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

NOUSTY (64420) - 13 Chemin des Marnières -Tél. 06 86 62 28 77

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 23 Bis Avenue du Mamelon Vert 65110 CAUTERETS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 8 1 5 0 9 0 6 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

				Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	71 602	AG	59 807	11 794
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	16 399	AK	16 399	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	89 186	AO	10 991	78 194
		Constructions	AP	473 700	AQ	170 727	302 972
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	750 732	AS	454 741	295 990
		Autres immobilisations corporelles	AT	233 994	AU	108 388	125 605
		Immobilisations en cours	AV	144 582	AW		144 582
		Avances et acomptes	AX	44 599	AY		44 599
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	870	CV		870
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	124	BE		124
		Prêts	BF	1 000	BG		1 000
		Autres immobilisations financières*	BH	1 036	BI		1 036
		TOTAL (II)	BJ	1 827 828	BK	821 056	1 006 771
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	791 243	BM	30 381	760 862
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	462 121	BS	40 018	422 102
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	312 713	BY	15 719	296 993
		Autres créances (3)	BZ	540 925	CA		540 925
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF	749 781	CG		749 781
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	18 018	CI		18 018
		TOTAL (III)	CJ	2 874 802	CK	86 118	2 788 683
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 702 630	1A	907 175	3 795 455

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 000 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 204 360)	DA	204 360
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	104 640
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 436
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	489 316
	Report à nouveau	DH	265
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	323 507
	Subventions d'investissement	DJ	85 504
	Provisions réglementées *	DK	111 319
	TOTAL (I)	DL	1 339 349
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 000
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	35 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	538 901
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	980 501
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	680 637
	Dettes fiscales et sociales	DY	183 404
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 490
	Autres dettes	EA	36 170
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 421 105
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 795 455

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 016 301
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	615

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

egid Group

4/06/17

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	4 659 396	FE	224 153	FF	4 883 550	
	Production vendue services *	FG	38 679	FH	1 756	FI	40 435	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 698 076	FK	225 909	FL	4 923 986	
	Production stockée*					FM	(94 882)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 786	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 425	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 846 315	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 109 608	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	13 516	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 893 936	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	37 534	
	Salaires et traitements*					FY	955 054	
	Charges sociales (10)					FZ	289 732	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	230 996	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	71 383	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	10 857	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 612 621	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	233 694	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	186	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 341	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	13	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 541	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	28 272	
	Différences négatives de change					GS	359	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	28 632	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(26 090)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	207 603	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	37 293
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	43 502
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	86 567
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	167 362
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 875
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	44 836
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	51 711
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	115 650
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(253)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 016 219
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 692 712
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	323 507

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	1 141
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 341
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	17 456
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	15 786
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	528
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Voir état annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

4/06/17

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABEILLES SANTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 3 795 455 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 323 507 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées au coût d'acquisition.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
* Matériel de transport : 2 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Aucune valeur résiduelle significative et mesurable n'a été identifiée.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée du coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont valorisés au Prix de Revient Moyen Pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 50 152 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Options comptables et fiscales

- Les frais accessoires sont incorporés au coût de revient des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Les coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés en charges financières.
- Le traitement comptable relatif aux frais de constitution, de transformation et de 1er établissement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux coûts de developpement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'émission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	81 611	6 391		88 002
Immobilisations incorporelles	**81 611**	**6 391**		**88 002**
- Terrains	89 187			89 187
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	189 064	284 636		473 700
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	643 635	107 097		750 732
- Installations générales, agencements aménagements divers	29 350	26 314		55 664
- Matériel de transport	71 350		11 467	59 883
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 675	20 443		117 118
- Emballages récupérables et divers		1 329		1 329
- Immobilisations corporelles en cours	228 223	144 582	228 223	144 582
- Avances et acomptes		44 599		44 599
Immobilisations corporelles	**1 347 485**	**629 000**	**239 690**	**1 736 795**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	870			870
- Autres titres immobilisés	124			124
- Prêts et autres immobilisations financières	3 237		1 200	2 037
Immobilisations financières	**4 231**		**1 200**	**3 031**
ACTIF IMMOBILISE	**1 433 327**	**635 391**	**240 890**	**1 827 828**

14/06/17

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 391	629 000		635 391
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**6 391**	**629 000**		**635 391**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		228 223		228 223
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		11 467	1 200	12 667
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**239 690**	**1 200**	**240 890**

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 144 582 euros

Les immobilisations en cours concernent essentiellement les investissements réalisés pour la construction du nouveau batîment donc la date de mise en service est prévue en 2017.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE LA RUCHE 65700 MAUBOURGUET	1 000	7 692	87,00	7 692
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	870	870			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	62 465	13 743		76 207
Immobilisations incorporelles	**62 465**	**13 743**		**76 207**
- Terrains	8 549	2 443		10 992
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	134 851	35 877		170 728
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	316 297	138 444		454 741
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 630	8 177		14 807
- Matériel de transport	8 042	25 970	11 467	22 544
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 857	15 882		70 739
- Emballages récupérables et divers		298		298
Immobilisations corporelles	**529 226**	**227 090**	**11 467**	**744 849**
ACTIF IMMOBILISE	**591 691**	**240 833**	**11 467**	**821 056**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 873 694 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 000	1 000	
Autres	1 037		1 037
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	312 713	312 713	
Autres	540 926	540 926	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 018	18 018	
Total	**873 694**	**872 657**	**1 037**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	1 200		

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	8 957
Autres créances	35 179
Disponibilités	
Total	**44 136**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	111 320			111 320
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**111 320**			**111 320**

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	86 567	35 000	86 567		35 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**86 567**	**35 000**	**86 567**		**35 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		35 000	86 567		

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 421 106 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	616	616		
- à plus de 1 an à l'origine	538 286	133 482	350 338	54 466
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	21 800	21 800		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	680 637	680 637		
Dettes fiscales et sociales	183 405	183 405		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 490	1 490		
Autres dettes (**)	994 872	994 872		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 421 106**	**2 016 302**	**350 338**	**54 466**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	262 361			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	112 068			
(**) Dont envers les associés	958 701			

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	898
Emprunts et dettes financières divers	17 457
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 901
Dettes fiscales et sociales	129 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	13 667
Total	**289 479**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	18 018
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**18 018**

14/06/17

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fonds de commerce	*187 534*
Nantissement du matériel industriel	*30 214*
Nantissement du contrat lié aux installations photovoltaïques	*18 289*
Autres engagements donnés	236 037
Total	**236 037**

Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées
Engagements assortis de suretés réelles

Engagements de retraite

Le capital fin de carrière acquis par les salariés au titre du départ à la retraite n'est pas significatif au sein de la société ABEILLES SANTE.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, .

14/06/17